

A2G INVEST
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RUE DES VALETS
01120 MONTLUEL

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille vingt-quatre,
et le 10 juillet

les soussignés :

- Monsieur Julien Andrieux,
- La société SARL ANCILIA, représentée par son Gérant, Monsieur Julien ANDRIEUX
- Monsieur Hervé GAUTHIER,
- Monsieur Frédéric GAZE

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - Nomination de la gérance

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Julien ANDRIEUX,
demeurant à CHAMAGNIEU (38460) 90 allée des Coquelicots,
pour une durée indéterminée.

Monsieur Julien ANDRIEUX déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts sociaux.

Monsieur Julien ANDRIEUX

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Signé par Julien ANDRIEUX
Le 10/07/24

ID: tx_wx5kn78yxrg0

Signed with
Universign

Monsieur Hervé GAUTHIER

Signé par Hervé GAUTHIER
Le 10/07/24

ID: tx_wx5kn78yxrg0

Signed with
Universign

Monsieur Frédéric GAZE

Signé par Frédéric GAZE
Le 11/07/24

ID: tx_wx5kn78yxrg0

Signed with
Universign